

INFOS' CHASSE 67

LE MAGAZINE
DES CHASSEURS
DU BAS-RHIN

N°103 - Octobre - Novembre - Décembre 2023

DOSSIER

OPÉRATION DRONE

DOSSIER

SALON DE LA
NATURE ET DE LA
CHASSE



DOSSIER

ÉVOLUTION
DES TABLEAUX
DE CHASSE



INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN
OCTOBRE/NOVEMBRE/DECEMBRE 2023 - N°103

SOMMAIRE

DOSSIERS

- 4 Tableaux de chasse
- 8 Opération drone
- 10 Salon de la nature et de la chasse

DANS L'OEIL DU VISEUR

- 12 La chasse dans l'état de sa vision court-termiste

HISTOIRE

- 14 Le Ried de Sélestat

ACTUALITES

- 16 Les rencontres St Hubert
- 18 Les messes St Hubert
- 19 Les brèves
- 20 Bilan des accidents-incidents

VIE DES ASSOCIATIONS

- 22 GGC du Ried Nord
- 23 Challenge de tir

DIVERS

- 24 La vie de la FDC
- 26 Idées cadeaux
- 27 Agenda du chasseur
- 28 Gastronomie
- 30 Petites annonces





EDITO

Nous y voici : la saison des battues est à nos portes. J'espère que vous avez demandé votre inscription (gratuite) à Protect Hunt. Sinon, il est encore temps. Cette application fera partie des dispositifs qui nous permettront de défendre et de crédibiliser nos chasses collectives auprès des promeneurs et autres pratiquants des espaces naturels.

Mais pour beaucoup d'entre vous, le problème essentiel est ailleurs. Quid de nos relocations de chasses communales ? Le train est en marche !! De nombreux maires ont choisi la voie du dialogue et de la sagesse : poursuite du bail en procédure de gré à gré avec leurs sortants. Toutefois, de trop nombreux dossiers de candidatures sont entachés d'oublis ou d'irrégularités. Sachez que sur le site de la FDC, vous trouverez TOUS les éléments qu'il vous incombe de rassembler pour valider votre candidature. Le refus du gré à gré par la commune ne signifie pas pour le sortant la perte de son lot : il reste et restera prioritaire pour toutes les adjudications à venir et quoi qu'il arrive s'il est en place depuis 3 ans au moins au 1er février 2024. Une commune ne peut pas décider de louer un lot par une procédure d'appel d'offres si le locataire sortant prioritaire n'a pas reloué le lot à la 2e adjudication.*

Par ailleurs, un certain nombre de communes a rédigé des clauses particulières hors norme. Que ce soit Schiltigheim ou une autre commune, la liste des espèces chassables n'est pas de la compétence du maire puisque fixée par arrêté ministériel. Et si pour «des raisons de sécurité» un maire interdit les battues le dimanche, il ne peut réglementer le droit de chasse sur le ban de sa commune car cela relève des prérogatives du Préfet (art. L420-2 et R424-1 du code de l'environnement).

Je vous demande donc instamment de bien lire les conditions qui vous seront proposées pour le nouveau bail et d'appeler votre fédération en cas de doute.

Je poursuivrai, en tant que président de votre FDC, toute proposition d'une commune n'entrant pas dans le cadre légal de notre loi locale et qui serait contraire aux intérêts des chasseurs.

Les lots communaux laissés vacants par les locataires actuels seront reloués par adjudication ou appel d'offres. N'écoutez pas le chant des sirènes ! Évaluez la vraie valeur cynégétique du lot qui vous tente, car il n'a pas toujours été abandonné sans raison. Vous aurez à le gérer sur le plan cynégétique... et financier pendant 9 ans ! Et il ne faudra pas oublier d'y inclure votre obole au FDIDS.

La fièvre des adjudications n'a jamais avantaagé le monde de la chasse et c'est pour cela que je vous recommande la plus grande prudence dans un monde économique qui montre bien ses limites à l'heure actuelle.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très beau démarrage de votre saison de battues.

*Cordialement vôtre.
Frédéric Obry, Président de la FDC 67*

Espace Chasse et Nature

Chemin de Strasbourg - 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77
Courriel : fdc67@chasseurdefrance.com
Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique :
du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Coordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N
Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement 4 fois par an grâce notamment au soutien de tous les annonceurs.

Merci de les privilégier lors de vos achats.

Directeur de la publication :
Frédéric Obry

Rédactrice en chef et secrétaire de rédaction :
Alexandra Dick
Courriel : alexandra.dick@chasseurdefrance.com

Crédits photos :
Nicolas Braconnier, Phillipe Krauth, FNC, DR,
Dominique Gest, Mathias Wagner, stock.adobe.com

Conception : Attitude Point Com

Diffusion : 6 000 exemplaires
Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2023



NOUVELLE ADRESSE MAIL :
fdc67@chasseurdefrance.com

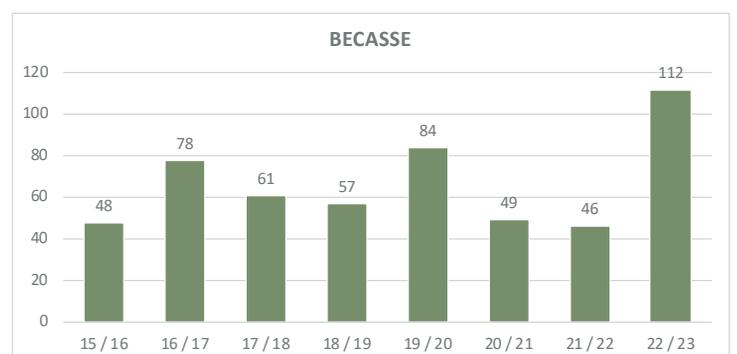
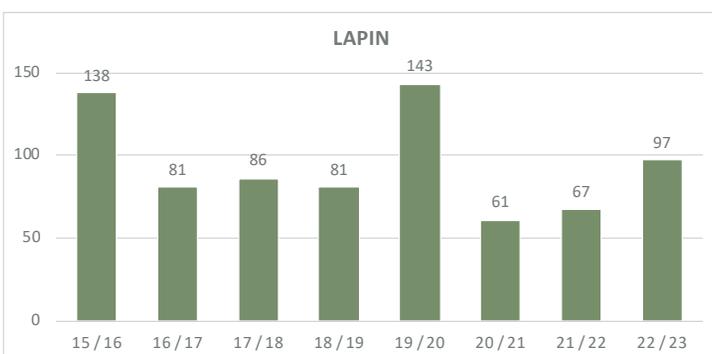
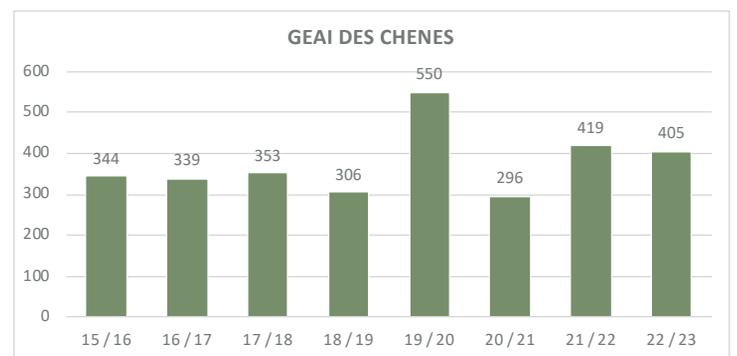
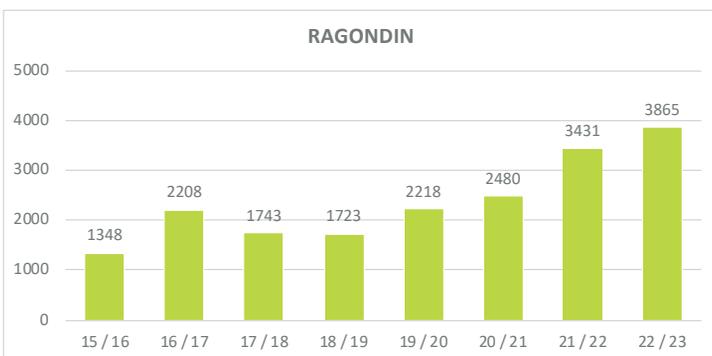
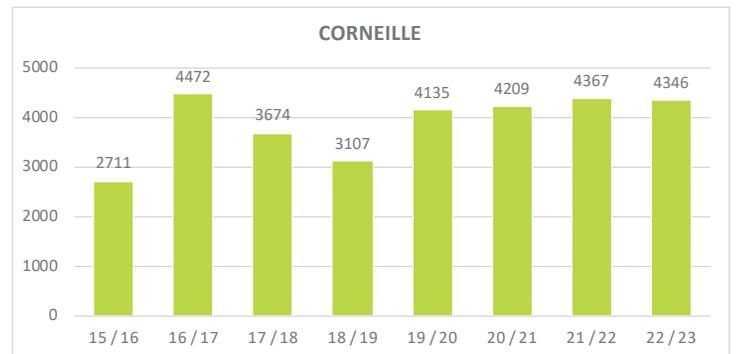
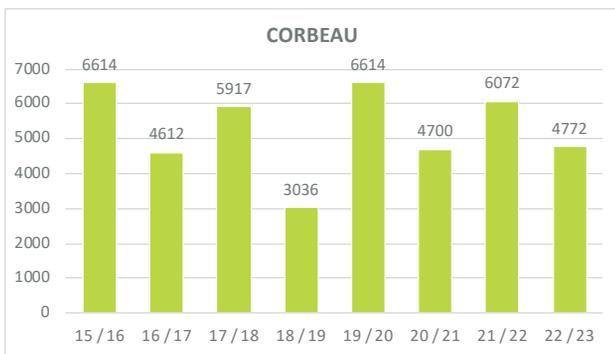
** Il incombe au candidat à la location (personne physique ou morale) de présenter un dossier conforme à l'article 16 du CCCC, pour lui-même ET à l'identique POUR TOUS ses permissionnaires ou associés (voir guide sur le site de la FDC, en page d'accueil).*



ÉVOLUTION DES TABLEAUX DE CHASSE



Les chasseurs du Bas-Rhin sont tenus, par le SDGC, de rendre compte des prélèvements réalisés annuellement sur la faune sauvage. L'évolution des tableaux de chasse ne correspond pas forcément à l'évolution des populations de gibier. En effet, certaines espèces sont toujours sous-exploitées comme le pigeon ramier, la caille des blés ou encore la bécasse. Ces données proviennent des tableaux rendus par les chasseurs.





Du côté des autres Esod

Si les prélèvements de corneilles (tirées et piégées) sont en constante augmentation depuis le début du bail en 2015, avec 2 711 oiseaux pris, on constate une stagnation sur les deux dernières années.

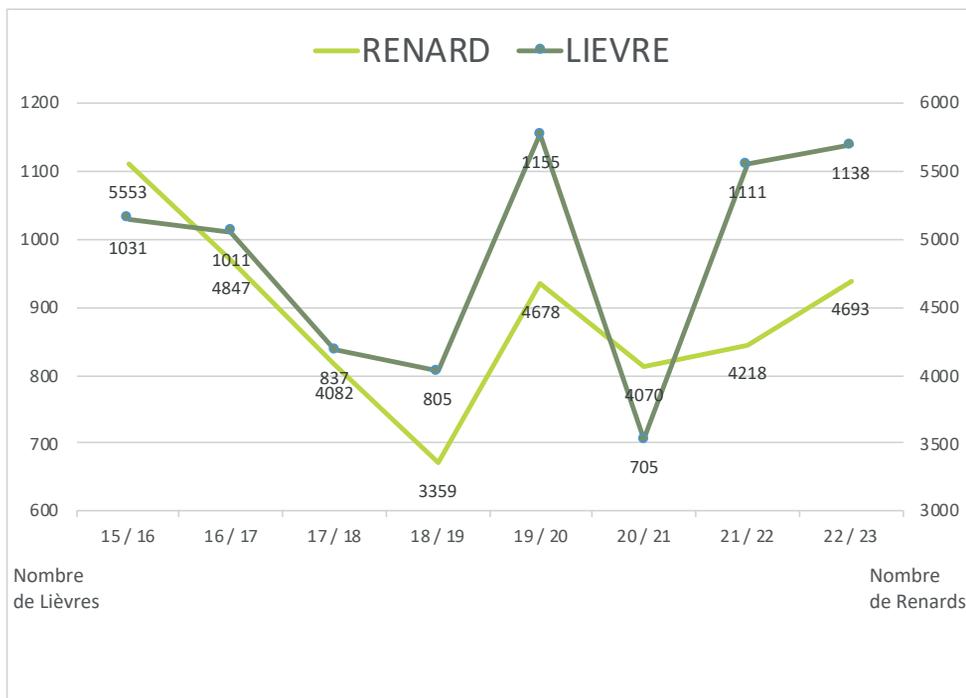
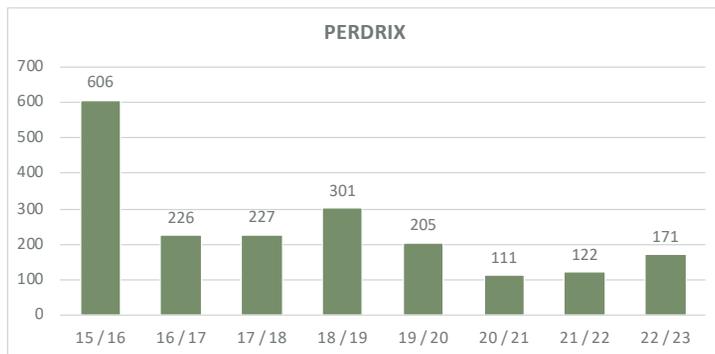
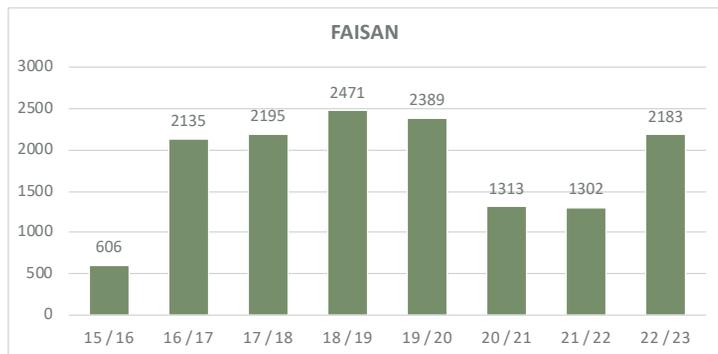
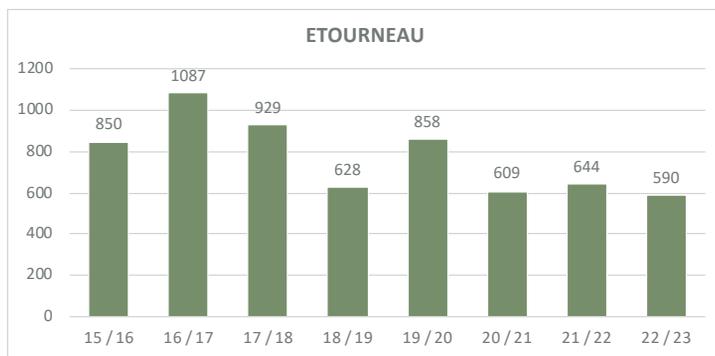
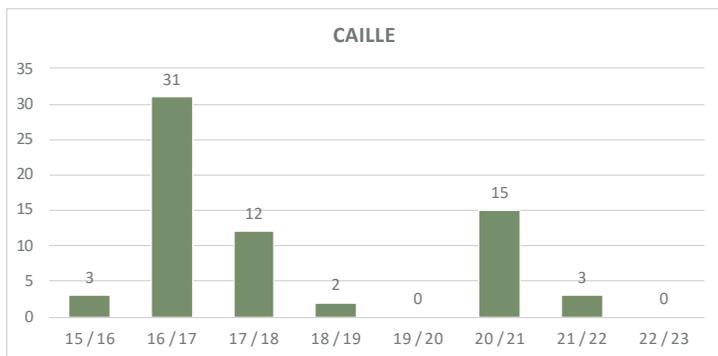
Autre phénomène pour le corbeau freux avec une alternance régulière des résultats passant de plus de 6 000 prélèvements à moins de 5 000.

Le ragondin quant à lui voit également

ses prélèvements augmenter régulièrement passant de 1 348 à 3 865 en huit saisons.

Le renard reste de son côté stable avec un peu moins de 5 000 animaux prélevés.

Le cas particulier de la pie, dont le statut a évolué (elle a quitté la liste des Esod, son piégeage est donc interdit) a vu ses prélèvements chuter de moitié, passant de 1 000 en début de bail à 500 pour la dernière saison.



Le renard est principalement prélevé au printemps après naissances, et le lièvre en automne. Conclusion, plus on tire de renards au printemps, plus on tire de lièvres en automne. Dans notre exemple, l'abondance du lièvre est corrélée au nombre de renards.



Prélèvement 2022/2023 en nombre

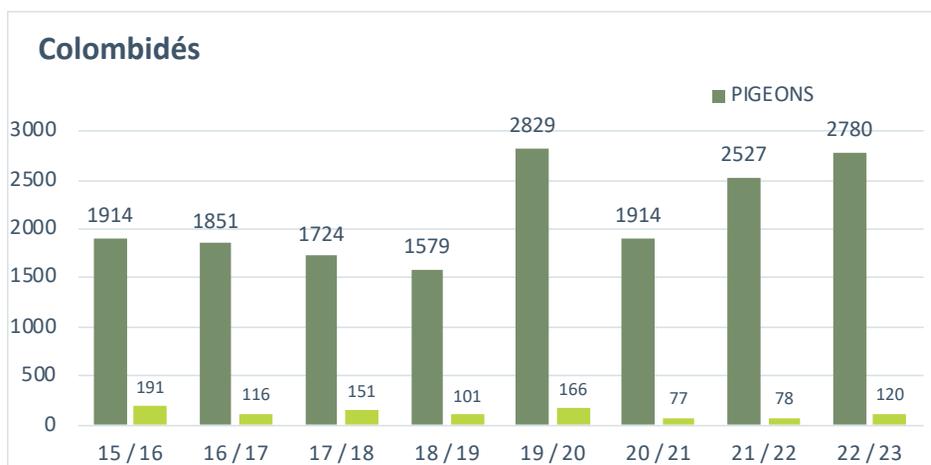
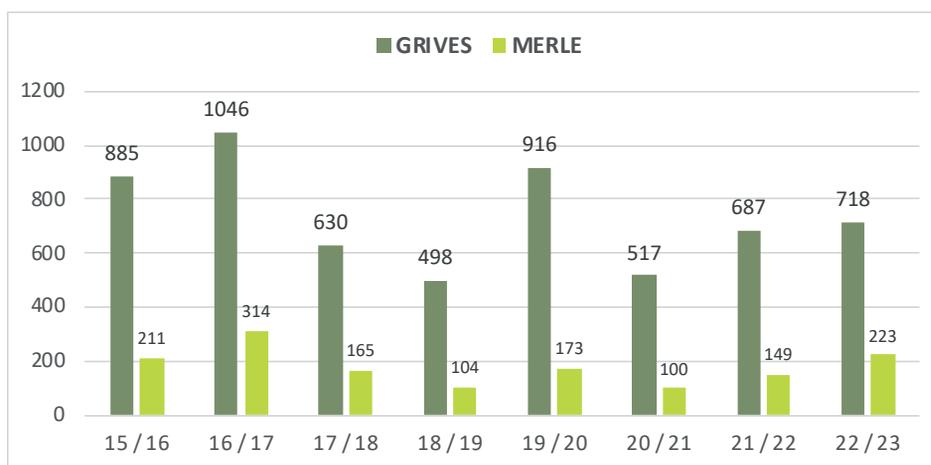
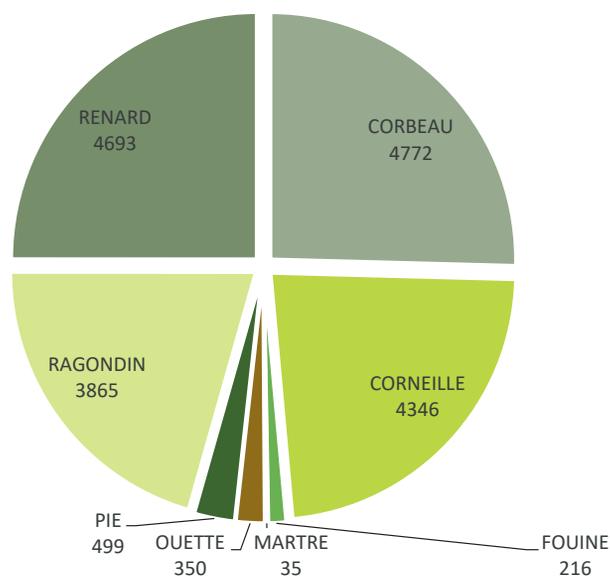
LIEVRE	1138
MARTRE	35
MERLE	223
MORILLON	37
OUETTE	350
PERDRIX	171
PIE	499
PIGEONS	2780
PUTOIS	3
RAGONDIN	3865
RAT MUSQUE	220
RENARD	4693
SARCELLES	208
TOURTERELLE	120
CORBEAU	4772
CORNEILLE	4346
FOUINE	216
MARTRE	35
OUETTE	350
PIE	499
RAGONDIN	3865
RENARD	4693

SANGLIER 16 809

Affut jour	4679
Affut nuit	2932
Battues	9198



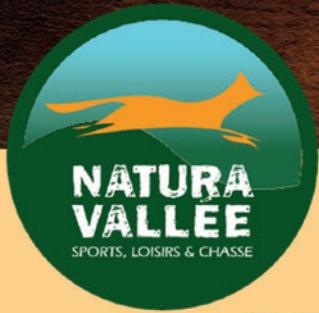
Plus de 18 500 prédateurs et déprédateurs en 2022/2023



Pour le sanglier

La battue reste toujours le moyen de régulation le plus efficace et représente plus de la moitié des prélèvements.

La saison 2022 / 2023 voit le nombre de sangliers prélevés revenir à une certaine normalité avec un total de 16 809 animaux prélevés (tous modes et pratiques confondus) par rapport aux 21 917 de la saison précédente. Il est à noter également que 93 sangliers supplémentaires ont été prélevés dans le cadre de battues administratives et 20 de plus par les louvetiers en tir de nuit.



NATURA VALLEE

**Coup de feu sur les prix
pour une saison réussie**

CARABINE SAKO S20 HUNTER



à partir de
1 785 €

Black ou Camo

30-06 Sprg, 300 Win.Mag.
308 Win, 6,5 Creed

CARABINE BERGARA B14



à partir de
809 €

Sporter, Timber, Wilderness,
Crest

30-06 Sprg, 300 Win.Mag.
308 Win, 6,5 Creed

CARABINE BROWNING MARAL



à partir de
1 849 €

Compo Brown ou Wood

30-06 Sprg, 300 Win.Mag.
9,3x62

LEICA CALONOX SIGHT



T.V.A. OFFERTE !
3 433€
Au lieu de 4 120€

OUVERT du Mardi au Vendredi 9h-12h/14h-19h et le Samedi 9h-12h/14h-17h.
Saison de battues (15 Octobre au 1er Février) le Samedi dès 7h30

NATURA VALLÉE ~ 67130 SCHIRMECK ~ TÉL.: 09 60 12 08 90
Mail : naturavallee@orange.fr - www.naturavallee.fr

BIWI IDENTIFICATION DU GIBIER
RUBBER • PLASTIC • SILICONE

BIWI SA
• Route de la Transjurane 22
• CH-2855 Glovelier
• Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
• Fax: +41 (0) 32 427 02 01
• info@biwi.ch
• www.biwi.ch

Vivez votre passion en toute tranquillité !

ASSURANCES G2D Grebmayer, Dreyer, Dibourg

Multirisque Association de Chasse
(Association – Groupement – Titulaire de Chasse)

- ✓ Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse – dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- ✓ Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues – Rabatteurs – dégâts de gibiers – installation de chasse – menus travaux d'entretien et réparation – vente de venaison)
- ✓ Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- ✓ Protection Juridique Association
- ✓ Accidents corporels

A vos côtés dans les agences de :

67160 WISSEMBOURG - 11 Rue de la République - Tél. : 03.88.54.87.54
67120 MOLSHEIM - 34 Rue de la Boucherie - Tél. : 03.88.38.61.61
67310 WASSELONNE - 81 Rue du Gal de Gaulle - Tél. : 03.88.20.26.58
68920 COLMAR - 132 Route de ROUFFACH - Tél. : 03.89.41.75.83

Service Chasse :
mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

Immatriculé à l'Orlias sous le n°19000645 (site : www.orlias.fr)
Exerce, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09

OPÉRATION DRONE : Un premier bilan encourageant



La période de fauche est une période délicate pour la faune de plaine puisqu'elle coïncide avec les mises bas des chevrettes. De nombreux faons, tapis dans les herbes hautes sont tués, fauchés par des machines toujours PLUS LARGES TOUJOURS plus rapides. Tués au mieux, parfois mutilés...

Limiter la mortalité des jeunes chevreuils est devenu, durant cette période, une priorité pour la fédération, qui a créé un site internet dédié et formé 4 techniciens au télépilotage de drones prêts à intervenir auprès des chasseurs ou des agriculteurs qui en feraient la demande... Cette technique n'est pas la seule (nous vous en avons parlé dans les n° d'IC 67 93 + 95) mais c'est celle que nous estimons la plus fiable et que nous privilégions pour l'instant.

Les opérations ont démarré au début du mois de mai pour les premières fauches d'enrubannage et méteil pour méthanisation, suivies par la fauche des prairies naturelles à la mi-mai et se sont achevées à la mi-juin. À partir de là, les faons sont suffisamment grands pour fuir.

Les parcelles concernées par l'opération sont des prairies à proximité de bois, de forêts ou de haies (avec un élément fixe du paysage). Les faons se trouvent non pas au bord mais à 150-500 m dans la parcelle.

La détection des faons suit un schéma méthodologique précis :

Dès l'appel d'un agriculteur, l'opération est programmée et c'est au petit lever du jour* que Romain, aidé par le(s) chasseur(s) commence à quadriller la zone. Le drone effectue des allers-retours à partir d'un point fixe (haie, forêt, etc.) et avec une distance de 30 m entre les lignes. La hauteur de vol du drone se situe entre 15 et 30 m.

Dès l'animal repéré, les auxiliaires accourent, équipés de filoches, gants de manipulation, caisse, bague et pince de baguage**.

L'opération est très rapide, la manipulation doit être minimale !

Dès que le faon est mis en sécurité (placé dans la caisse à proximité de la parcelle) la prospection reprend. En effet, un deuxième faon, voire un troisième peut se trouver à quelques mètres du premier.

Et ainsi de suite...

Après la fauche, les faons sont libérés et

après plusieurs cris, la mère les retrouve.

** L'opération peut aussi se dérouler la veille au soir, c'est la température qui fixe la règle.*

*** Sur les 33 faons sauvés, 16 ont été marqués. Ce dispositif permettra de suivre l'animal et de le voir évoluer au fil des années.*

”
Limiter la mortalité des jeunes chevreuils est devenu, durant cette période, une priorité pour la fédération.
”

2023 était l'année des U, les faons marqués ont été baptisés avec cette initiale.

Mais malgré la prospection, la perte d'une dizaine de faons dans les parcelles survolées reste à déplorer : les faons âgés de plus de trois mois sont plus agiles et de ce fait plus difficiles à capturer. Au passage de la machine, ils se couchent...

De même, les parcelles de luzerne, trop denses, ne permettent pas une détection efficace.

La mise en place d'effaroucheurs (rubalise ou autre objet flottant au vent) sur grands piquets dans les

parcelles à proximité de l'endroit de détection sera testée l'année prochaine.

Un premier bilan qui reste toutefois positif et qui, nous l'espérons, incitera à l'avenir agriculteurs et chasseurs à nous contacter afin de mettre tout en œuvre pour sauver le maximum de jeunes chevreuils.

De même, la formation au télépilotage pour des chasseurs ou garde-chasses de plaine s'avèrera indispensable afin de multiplier les équipes et intensifier les survols pendant cette période délicate.

Mais nous en reparlerons dans un prochain numéro. En attendant, bravo à Romain et à tous ceux qui l'ont accompagné dans cette opération.

NOM	DATE DE BAGAGE	LIEU
UNIVERS	17/05/2023	WALBOURG
URSULE	22/05/2023	MEISTRATZHEIM
UGETTE	23/05/2023	SEEBACH
UGO	23/05/2023	SEEBACH
UBELLE	24/05/2023	BOOFZHEIM
UCKY	24/05/2023	BOOFZHEIM
UZO	24/05/2023	BOOFZHEIM
UKULELE	24/05/2023	BOOFZHEIM
ULYSSE	24/05/2023	HILSENHEIM
UTOPIE	24/05/2023	WASSELONNE
UNA	24/05/2023	WASSELONNE
UBERTO	25/05/2023	HILSENHEIM
URSI	25/05/2023	HILSENHEIM
UTAH	26/05/2023	BOOFZHEIM
UKAL	27/05/2023	WITTERNHEIM
URSSAF	27/05/2023	WITTERNHEIM



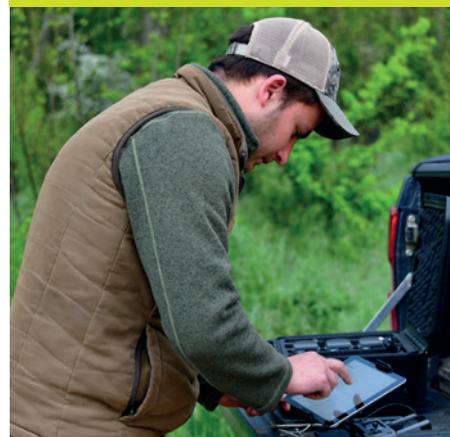
Une petite anecdote

Une parcelle est survolée par un chasseur équipé lorsque son drone tombe en panne. Le temps commençant à se couvrir, l'agriculteur ne peut plus attendre. Romain, appelé en urgence arrive avec le matériel après avoir fini la prospection d'une parcelle sur un autre territoire.

À peine après avoir lancé le drone pour la prospection, il détecte un faon à 30 m devant eux, le tracteur est à proximité et arrive pile à l'endroit où se situe le faon. Le garde-chasse et une autre personne se précipitent à la rencontre de l'agriculteur pour arrêter le tracteur. Le faon sera sauvé à 5 m de la faucheuse.

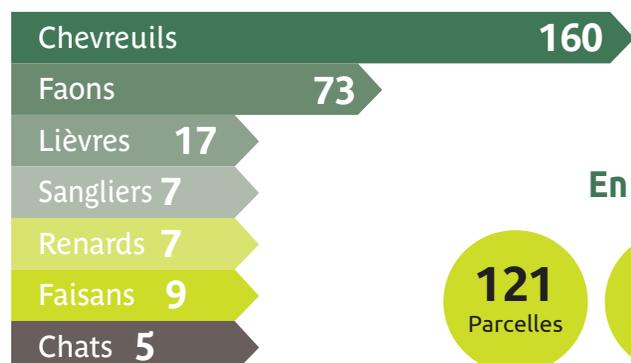
Le temps de la capture et du baguage du faon, il continue la prospection et son frère est retrouvé à une vingtaine de mètres.

Au final ce sont 4 faons qui seront sauvés sur cette parcelle.



EN QUELQUES CHIFFRES :

Repérages visuels avec le drone :



En survol :

121

Parcelles

332

Hectares

14

Communes

SALON DE LA NATURE ET DE LA CHASSE

Essai transformé !

C'est sous un soleil de plomb, que le 2e Salon des Associations, organisé par l'association des piégeurs, a ouvert ses portes le 11 juin dernier.





Partage, découverte et convivialité étaient au rendez-vous pour cette journée. Partage effectivement puisque, parrainé et épaulé par la FDC 67, le salon s'est élargi à la participation d'autres usagers de la nature. Ce «Mini Game Fair alsacien» a ainsi accueilli de nombreux exposants : FDC 67, OFB, Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier, Association des Chasseurs à l'Arc, Louvetiers, Brigades Vertes, Fauconniers, Piégeurs et Garde-Chasses et Association des Jeunes Chasseurs bien sûr pour la partie chasse, mais aussi les Pêcheurs à la mouche et de très nombreux artisans et commerçants.

Un premier partage avec les pêcheurs

pour cette année et qui sera encore étendu à la participation d'autres associations dès l'année prochaine. Il s'agit là d'une véritable volonté d'ouverture de la part du Président de la FDC 67, Frédéric Obry, aux autres utilisateurs de la nature. Randonneurs, vététistes, cyclistes et d'autres encore devraient donc rejoindre dès l'année prochaine ce salon, dédié à tous les usagers de la nature...

Découverte aussi pour les invités d'honneur, Mme Josiane Chevalier, Préfète de la Région Grand Est et du Bas-Rhin, accompagnée de M. Nicolas Ventre, Directeur Départemental des Territoires, qui se sont laissés guider par le Président Obry à travers les allées des exposants. Intéressés, ils n'ont pas hésité à s'attarder et à entamer la conversation à chaque stand. En terrain connu parfois, comme avec les louvetiers ou l'OFB, mais aussi avec les fauconniers ou les archers.

Cette journée fut donc un véritable succès puisque ce ne sont pas moins de 4500 personnes qui, tout au long de la journée, ont pu à travers le site, venir à la rencontre des acteurs de la biodiversité. Journée belle et bien rythmée grâce aux intermèdes

musicaux des cornistes de l'ABRCGG. La buvette, tenue par des bénévoles de l'association des piégeurs n'a pas failli. Tout comme les stands gourmands : Mix & Grill de gibier, raviolis de gibier, gâteaux, glaces, bretzels... tout était là pour combler un petit creux ou découvrir de nouvelles saveurs.

De leur côté les plus jeunes n'ont pas été oubliés : grâce au Mobil'Faune, ils ont pu approcher au plus près les différentes espèces présentes dans leur environnement, mais aussi être sensibilisés à la protection de la biodiversité. Des ateliers pédagogiques et des jeux étaient à leur disposition. Et les initiations au tir à l'arc ou à la pêche, l'entraînement au tir grâce à un simulateur laser, ont aussi ravi les plus grands.

Saluons encore une fois l'implication et le dévouement de Philippe Krauth, Président de l'Association des piégeurs et garde-chasses et de l'Association des jeunes chasseurs (AJC) et de ses bénévoles qui, encore tard la veille et le jour même s'affairaient et «mouillaient la chemise» pour que cette journée soit une parfaite réussite.

DAVY CROCKETT CAMP

Situé sur un site appartenant au FARB, le Davy Crockett Camp, s'étale sur 150 ares. Parcours pédagogique et centre de formation, il est destiné à recevoir des groupes scolaires ou périscolaires.

Objectif : faire découvrir la nature, les animaux et les différents biotopes.

Il accueille aussi les grandes manifestations comme la fête de la chasse au printemps ou le marché de Noël, dont le marché de Noël canin.



Nos prochains rendez-vous :

Sentier de Noël et
marché de Noël canin :

Dimanche 3 décembre

Journée formation venaison
(dépeçage, découpe, cuisine) :

Samedi 25 mai 2024

Grand salon de Kolbsheim :
Dimanche 9 juin 2024





LA CHASSE, dans l'étau de sa vision court-termiste ?

”

Continuer à privilégier dans la prise de décision, l'urgent, au lieu de ce qui est important à long terme, serait une lourde erreur.

”



Au moment de la parution de ces lignes, nous serons dans le temps des derniers arbitrages pour tous ceux qui veulent encore repartir pour un bail de neuf ans et ceux qui ambitionnent d'acquérir un territoire.

Face à eux, des communes aux comportements hésitants, avec étonnamment, certaines décidées de faire encore monter les prix, d'autres moins gourmandes selon l'adage, « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » et des mal loties, au banc communal sans attractivité et avec un DPC (Diagnostic de Performance Cynégétique) très médiocre.

Pas évident, pas simple dans ce contexte de faire le bon choix entre passion, bon sens, raison d'un côté, réalité du terrain, capacité à réunir un budget et des partenaires fiables de l'autre. Mais c'est l'histoire d'un chacun qui déterminera de la suite, selon sa volonté de décider sur la base de tous les facteurs et enjeux, ou non, en mettant alors sous le tapis tout ce qui devrait pousser à dire non, à la sur-enchère, à l'irrationnel.

Comme le politique, le chasseur est souvent « court-termiste », ce qui rend difficile pour lui l'intégration dans sa décision de tous les paramètres, du présent et surtout du futur qui sont complexes, différents, selon les territoires. Pour le temps présent, tout est écrit à travers deux documents, le Cahier des charges des chasses communales avec surtout les annexes et le Schéma Cynégétique. Pour le futur ou le temps long..., il a face à lui les orientations de l'ONF, la politique de l'État qui veut du bois et des forêts rentables, soit un retour sur investissement, les interrogations-modifications à venir du Schéma Cynégétique, la PAC avec les politiques européennes d'aide au développement de la biodiversité, les projets de développement des communes, du

Département, de la Région, l'évolution de la société qui tend à entraver l'avenir de la chasse. Force est de constater le déséquilibre entre points positifs et négatifs. Sous forme plus imagée, le chasseur sera en toute vraisemblance à l'avenir, dans la position de celui qui « cherche à remplir d'eau un seau percé de trous multiples ».

Rester sur une stratégie reposant sur le passé ou continuer à privilégier dans la prise de décision, l'urgent, au lieu de ce qui est important à long terme, serait une lourde erreur. L'exemple de la réduction drastique de C3 dans la dernière attribution des bracelets de cerfs est un exemple. (www.veillecynegétique67.com, article du 2 août). Moins de cervidés, moins de réalisations, des points rouges, forcément et logiquement le nombre de bagues de cerfs de récolte ne peut que diminuer, provoquant au passage amertume et soucis de partenaires pour les chasses à plus ou moins fort capital de cervidés. Ce qui passait il n'y a pas très longtemps, ne marchera plus à l'avenir, dans l'exemple, le vieux cerf étant condamné à la raréfaction.

Cette approche est tout aussi valable pour le petit gibier, on y croit, des actions sont menées, mais contrairement à

d'autres régions de France, le locataire, à l'exception de quelques-uns, a peu d'influence, face aux propriétaires, sur l'agrandissement des Surfaces d'Intérêts Cynégétiques nécessaires au développement et la survie de la petite faune. A voir les tableaux de chasse, nous tirons toujours encore plus de renards que de lièvres...

Il est dorénavant judicieux de sortir du temps court et dangereux d'oublier le temps long. Nous sommes focalisés sur l'acquisition du territoire alors que nous n'avons pratiquement pas de solutions à long terme pour la chasse, sa gestion nous échappant totalement. Notre court-terme est grandement dicté par la peur de ne plus pouvoir chasser, ce qui nous pousse à y aller et à choisir dans un contexte de rationalité limitée.

Si les bailleurs et « les quelques hommes qui font la loi » pouvaient nous garantir l'émergence d'une vision longue-termiste de la chasse, l'optimisme serait de rigueur et les arbitrages faciles à faire entre présent et futur. Là, nous nageons en eau trouble et « il n'est pas pire aveugle que celui qui ne veut voir »

Léon Rapinat



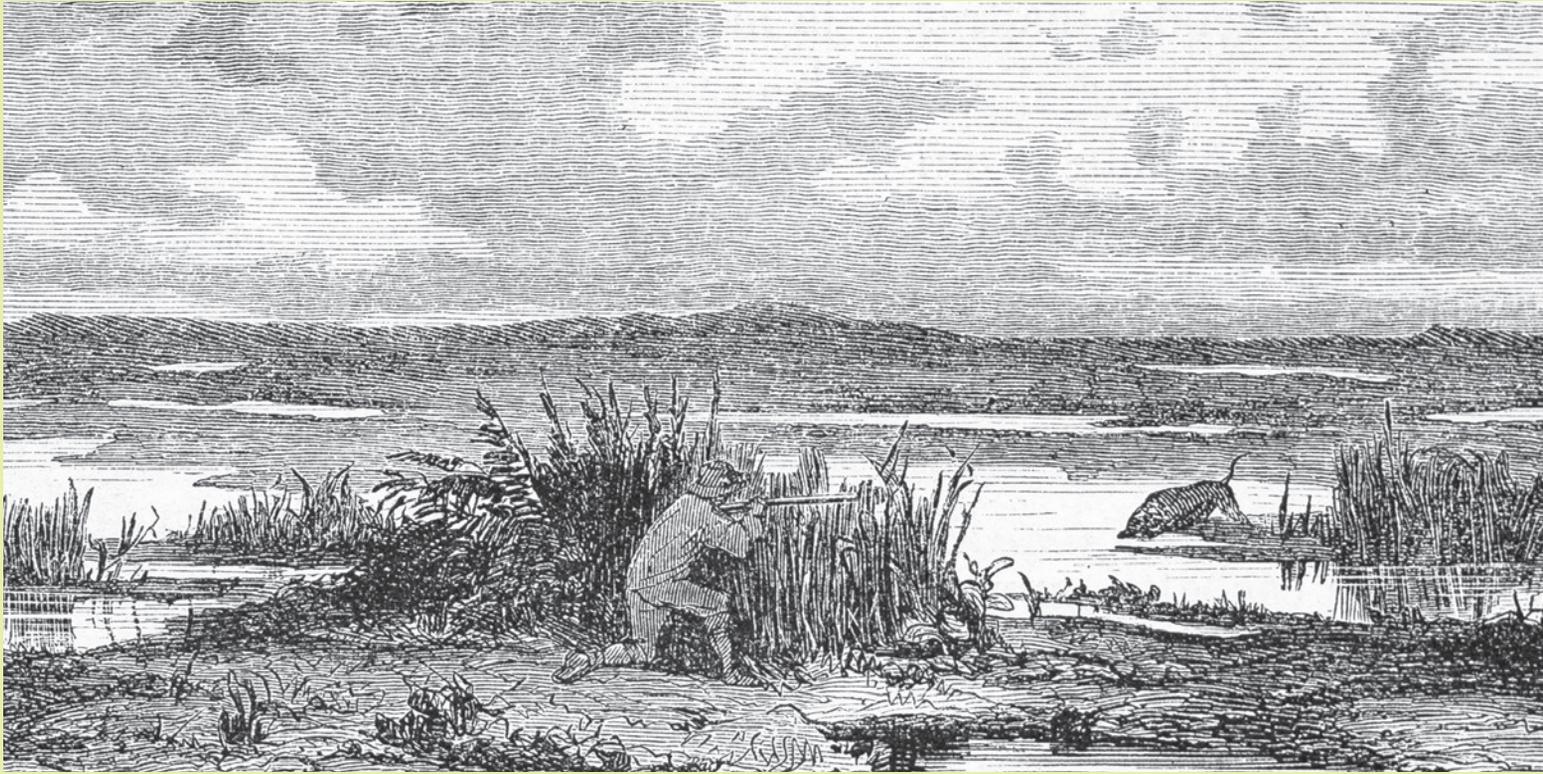
ACTUALITÉ



OPÉRATION « Perdrix et Faisan » 2023

Une quinzaine de locataires de chasse, nonobstant la fin du bail, ont décidé le lâcher de Perdrix ou de Faisan de repeuplement. 444 perdrix (moitié moins que l'année dernière) et 186 faisans ont donc retrouvé la liberté sur des territoires de plaine. Protégés et nourris en volière pendant quelques jours, les oiseaux sont progressivement lâchés et retrouveront ceux qui les ont précédés. Merci aux locataires qui encore une fois se sont investis pour la défense de la biodiversité de nos territoires.





LE RIED DE SÉLESTAT, un territoire de chasse disputé au XVIIIe siècle

Depuis des siècles, le Ried de Sélestat constitue un territoire de chasse giboyeux. Déjà au XVIIIe siècle, les élites locales se le disputaient.

Au milieu du siècle, le curé Schwend prend à bail la chasse d'Elsenheim puis, quelques années plus tard, il obtient le droit de chasser sur les bans voisins d'Ohnenheim, Heidolsheim et Mussig. En 1771, son successeur, M. de La Volpillière, reprend la location de la pêche mais le cardinal de Rohan, seigneur territorial, ne lui accorde pas le droit de chasser sur le ban d'Elsenheim. L'abbé Garnier loue la chasse d'Ohnenheim à partir de 1762. Leur confrère d'Artolsheim, le curé Breitel, apparaît également comme un fidèle disciple de saint-Hubert. Son voisin, le baron de Wurmser, seigneur de Sundhouse, prétend d'ailleurs qu'il « porte plus le fusil que son bréviaire » et qu'il se permet de venir braconner sur ses terres en compagnie de ses chiens courants.



Des curés disciples de Saint Hubert

En 1776, François Antoine Sichler, curé de Mussig, loue la chasse sur le ban de sa paroisse. Le locataire promet d'observer, conformément à l'éthique cynégétique, les périodes de nidification et de fermeture de la chasse, et de ne pas tirer de lièvres adultes entre le 1er mars et le 1er septembre, ni de perdrix lors de leur reproduction, hormis les perdrix mâles surabondantes. Le tir des cailles et râles n'est pas autorisé avant les moissons. Le curé chasseur doit s'efforcer de tirer les espèces nuisibles, à savoir le loup, le renard, l'autour, l'épervier, le milan, la buse, le faucon, la chouette, la martre, le putois, la belette, la pie, le corbeau ainsi que les chats et chiens errants. Le curé de Mussig engage un garde-chasse qui devra dénoncer aux autorités seigneuriales les braconniers. Le locataire touchera les dommages et intérêts tandis que la seigneurie se réserve le montant des amendes. En échange, le locataire de la chasse doit verser un loyer annuel de trois louis d'or et livrer tous les ans 50 lièvres, 60 perdrix, 12 bécasses, 25 bécassines et 18 cailles ou râles.



La convoitise des gentilshommes

L'abondance du petit gibier dans le Ried attise la convoitise des notables locaux. Le sieur Diell, bourgeois de Sélestat, sollicite le droit de chasser dans la forêt de l'illwald en 1749 pour un bail de dix-huit ans. La ville de Sélestat déplore alors les importants ravages des loups qui attaquent les troupeaux de chevaux et de bovins dans les prés voisins de la forêt. Le baron de Wurmser, résidant à Sundhouse, acquiert en 1755 la chasse sur les bans d'Ohnenheim et de Mussig. Cependant, le locataire précédent, le curé d'Elsenheim continue à y chasser. De même, sur le territoire de Mussig, plusieurs bourgeois de Sélestat s'adonnent à la chasse sans aucune autorisation. Il se plaint aussi du garde-pêche de Mussig qui porte un fusil qui serait « le plus grand braconnier de Mussig qui tire soir et matin ». Le baron de Wurmser demande au seigneur de publier le nom du nouveau locataire et menace de recourir à la maréchaussée de Sélestat pour faire respecter ses droits.

Les autres contrevenants appartiendraient à la famille Saint-Lô de Sélestat. Ils prétendent avoir le droit de chasser sur le ban de Mussig parce qu'ils y possèdent une ferme et en vertu d'une ancienne autorisation délivrée à leur ancêtre. Les autorités seigneuriales soutiennent le baron de Wurmser et lui conseillent de nommer rapidement des gardes-chasse qui seront compétents pour verbaliser les braconniers. Pour être

accrédités, ces gardes devront prêter serment auprès du représentant du seigneur à Guémar. C'est déjà le cas du garde champêtre d'Ohnenheim. La seigneurie lui suggère en outre d'employer comme garde-chasse le fils de Macaire Hundsinger, résidant à Heidolsheim. Ce dernier ne réclame aucun salaire et promet de ne pas porter de fusil. Il s'agit là d'un emploi fictif : cette désignation vise en fait à le dispenser de la milice provinciale, l'équivalent du service militaire.

La multiplication des litiges

Les litiges entre chasseurs se multiplient du fait du morcellement des lots de chasse et des prétentions des ayants droit. En 1754, le curé d'Artolsheim se plaint du baron de Schoenau et de ses fils qui ont pris goût à la chasse et qui viennent chasser à Artolsheim en compagnie de M. de Wurmser. Ensemble, ils poursuivent fréquemment à cheval des lièvres avec une meute de douze chiens. M. de Wurmser répond que le garde-chasse et le curé d'Artolsheim chassent continuellement et empiètent également sur ses terres de Sundhouse. Le garde est physiquement menacé et craint d'être emprisonné par les cavaliers.

En septembre 1762, le baron de Wurmser se plaint à son tour. Il est locataire de la chasse d'Ohnenheim jusqu'à la fin prochaine du bail et souhaite en jouir paisiblement. Pourtant, le locataire suivant y chasse déjà alors que son contrat ne débute que quatre mois plus tard. A Heidolsheim les habitants rapportent au garde-chasse qu'ils aperçoivent souvent des bourgeois de Sélestat venir chasser dans leurs champs. Quant à son droit de chasser sur le ban de Mussig, il est également bafoué quelques années plus tard. En effet, en 1769, il se plaint qu'un officier de la garnison de Sélestat est venu chasser accompagné d'amis. Ils sont repartis à chaque fois avec la gibecière remplie. Surpris par le garde-chasse, ils lui ont affirmé qu'ils avaient le droit de chasser alors qu'ils ne disposent d'aucun titre à cet effet. Le détenteur du droit de chasser porte plainte contre eux en espérant bénéficier du soutien du bourgmestre de Sélestat et de la seigneurie de Ribeaupierre, propriétaire du droit de chasse sur le ban de Mussig.

Tel le Raminagrobis de la fable de La Fontaine, la Révolution mettra fin aux querelles entre tous ces plaideurs qui se disputaient les belles chasses au petit gibier autour de Sélestat.

Philippe Jéhin

LES RENCONTRES SAINT-HUBERT

Le 28 octobre 2023 auront lieu les Rencontres Saint-Hubert à Obenheim. Les rencontres annuelles Saint-Hubert sont organisées dans tous les départements, sous la responsabilité des délégués locaux, avec l'aide des FDC et des Sociétés Canines. Elles permettent d'accéder à une sélection régionale, puis nationale, qui se déroule sur de magnifiques territoires.

Épreuves de chasse de petit gibier à plumes (faisans, perdreaux) elles s'adressent aux chasseurs possédant des chiens d'arrêt ou Spaniels. Toutes les races sont admises. C'est la promotion de la chasse avec l'utilisation de chiens de chasse qui est recherchée en priorité. L'épreuve s'adresse à un couple chasseur/chien, où chacun sera noté individuellement, mais le travail et la complicité entre le chasseur et son chien le seront également. Le chasseur qui se présente à ces épreuves avec son chien, doit avant tout avoir un esprit sportif, respecter les règles de sécurité et de bienséance, qui sont prônées par tous les responsables de la chasse Française. Cette épreuve n'est absolument pas à comparer avec des Field-trials qui sont des épreuves de sélection canine et qui ne sanctionnent que le comportement du chien.



L'objectif des rencontres Saint-Hubert est non pas de sélectionner le chien parfait, primé par de multiples récompenses cynophiles, mais bien de découvrir des chiens de chasse « pratique », qui travaillent en parfaite communion avec le maître, lui-même défendant les valeurs de la chasse. Quand ces conditions sont réunies, c'est une joute amicale et sur un parcours de chasse de vingt minutes où les concurrents s'affrontent.

Le jury note le parcours du chasseur et du chien en fonction des critères fixés dans le règlement des rencontres Saint-Hubert.



INFOS

Pour participer ou découvrir ces rencontres rendez-vous à 8h à :

l'Auberge de l'Éperon d'Or
1 rue du Moulin - 67230 Obenheim

INSCRIPTION OBLIGATOIRE (PAGE CI-CONTRE)

Contact Michel EBER - Tél. 06 85 53 97 03
michel.eber@wanadoo.fr

Les finales régionales se dérouleront
le 18 novembre 2023

Les rencontres
Saint-Hubert

RENCONTRES SAINT HUBERT
SELECTIONS DEPARTEMENTALES
DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN

LE 28 OCTOBRE 2023
OBENHEIM

A l'auberge de l'Eperon d'Or
1, rue du Moulin
67230 Obenheim

Renseignements :
Michel EBER 06 85 53 97 03
michel.eber@wanadoo.fr

DEMANDE D'ENGAGEMENT « RENCONTRES SAINT-HUBERT 2023 »

Sélections départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

en partenariat avec les Fédérations des chasseurs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Le 28 octobre 2023 à 8 h 00

A l'auberge de l'Eperon d'Or – 1, rue du Moulin 67230 Obenheim

CONCURRENT :

Nom et prénom : _____ Né(e) le : _____

Adresse : _____

N° de Téléphone : _____

Courriel : _____

Permis de Chasser n° : _____

Assurance n° : _____

CHIEN : d'arrêt ou spaniel

Nom et Affixe : _____

Race : _____

Sexe : Mâle / Femelle Date de Naissance : _____

N° de L.O.F. : _____ N° de tatouage ou puce: _____

Est-il TRIALER (a-t-il obtenu un prix en travail) : OUI / NON (*Rayer la mention inutile*)

CATEGORIES

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Chasseur avec chien d'arrêt (non trialisant) | <input type="checkbox"/> Chasseur ou Chasserresse avec Spaniel (non trialisant) |
| <input type="checkbox"/> Chasseur avec chien d'arrêt trialisant (N° carnet de travail + photocopie) | <input type="checkbox"/> Chasserresse avec chien d'arrêt trialisant (N° carnet de travail + photocopie) |
| <input type="checkbox"/> Junior (- de 20 ans) ou chasseur en chasse accompagnée avec chien d'arrêt ou Spaniel (non trialisant) | <input type="checkbox"/> Chasseur ou Chasserresse avec chien Spaniel trialisant (N° carnet de travail + photocopie) |
| <input type="checkbox"/> Chasserresse avec chien d'arrêt (non trialisant) | <input type="checkbox"/> Archer avec chien d'arrêt ou Spaniel (non trialisant) |

Engagement : 50 € le 1^{er} chien / 40 € le 2^{ème}

Repas (concurrent/accompagnateur) : 25 €

Nombre de repas : _____ concurrent et _____ accompagnateur(s)

Soit un montant total de [engagement(s) + repas] : _____

Je déclare me soumettre aux règlements de l'épreuve, et décharge par la présente les organisateurs de toutes responsabilités civiles et pénales.

Fait à _____ le _____ 2023. Signature :

**Engagement(s) à faire parvenir à : Michel Eber 11, rue des Prunelles 67120 Dorlisheim
avec votre règlement à l'ordre de : ABRCPG
avant le 25 septembre 2023**

LES MESSSES DE LA SAINT-HUBERT



Strasbourg

Le groupement Départemental des Officiers de l'ouvèterie du Bas-Rhin et l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier, organisent la traditionnelle **messe de Saint-Hubert à la Cathédrale de Strasbourg, le vendredi 3 novembre 2023 à 18h00.**

La messe sera célébrée par l'Archiprêtre Didier Muntzinger et la cérémonie religieuse sera rehaussée par les sonneurs de trompes du Rallye Trompes Saint-Laurent de Holtzheim, le Rallye Trompes Moselle -Sarre de

Metz et l'ensemble de cornistes de l'ABRCGG.

À l'issue de la cérémonie et comme le veut la coutume, la bénédiction des chiens aura lieu sur le parvis de la cathédrale.

Venez Nombreux.

Ouvertures des portes à partir de 17h.



Truchtersheim

Le 10 novembre 2023 à 17h30, les GGC Ackerland Kochersberg et Plaine de la Bruche, avec les cornistes de l'ABRCGG vous donnent rendez-vous à l'église catholique Saints Pierre et Paul à 67370 Truchtersheim, rue de l'Église.

Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie.

Trimbach

Rendez-vous à l'église catholique Saint Laurent de Trimbach

le 4 novembre 2023 à 18h00
11 rue de l'Église, 67470 Trimbach

Obernai

Le 29 octobre 2023 à 10h30, à l'église Saints Pierre et Paul.

Avec la participation des trompes de chasse de Mollkirch « les Echos du Guirbaden ».

Mollkirch

Le 5 novembre 2023 à 11h, à l'église Saint Joseph.

Avec la participation des trompes de chasse de Mollkirch « les Echos du Guirbaden ».

Sarre-Union

Organisée par le GGC de Sarre-Union, **le 4 novembre 2023 à 18h**, à l'église Saint Georges.

MESSE SAINT HUBERT

EGLISE
SAINT CHRISTOPHE
TRIEMBACH-AU-VAL

SAMEDI
18 NOVEMBRE
18 H

Avec les cornistes de l'ABRCGG

Organisée par le GGC de l'Ungersberg et du Haut-Koenigsbourg
avec le soutien de la F.D.C. 67

La cérémonie religieuse sera suivie de la bénédiction des chiens et du verre de l'amitié.



Nous vous espérons nombreux pour ces moments de recueillement et de convivialité qui réunissent chasseurs et non chasseurs.

Championnat de France d'imitation du brame

Le championnat national d'imitation de brame du cerf s'est déroulé le dimanche 10 septembre 2023 sous le soleil et dans le magnifique cadre du restaurant du Kiboki à Turquestein.

L'ambiance était assurée par une équipe de sonneurs de trompes de chasse, mais aussi par des animateurs (Yannick et Bernard) hors pair qui ont su mêler professionnalisme et humour, ainsi que par tous les bénévoles qui ont apporté leur aide précieuse à la réussite de cette belle journée.

L'association les remercie vivement ainsi que tous ceux qui ont été présents, en particulier Mmes Schaeffer et Dick représentant la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin,

M. le Maire de Turquestein et Mme Petitpez et son équipe du Kiboki, qui ont su maîtriser l'organisation des lieux, la préparation d'un excellent repas et le service pour plus de 150 personnes !

Un grand merci est aussi adressé aux sponsors !

Les 3 lauréats participeront aux championnats d'Europe en Pologne en 2024 :

- 1er : **Virgile Parpinelli**

- 2e : **Wolfgang Rieck**

- 3e : **Alfred Bour**

Félicitations à eux et bonne chance...

Chasseurs et argent public : fin de la polémique

La Cour des comptes, dans son rapport publié suite à la demande de l'association anti-chasse «Un jour un chasseur», a déclaré ne pas constater d'anomalie de gestion des comptes des Fédérations notamment concernant l'utilisation des fonds publics et la réalisation des missions de service public qui leur sont confiées. La Fédération Nationale se félicite que ce contrôle souligne également l'investissement quotidien des FDC dans l'accomplissement de leurs nombreuses missions de service public (gestion des ACCA, sanitaire, protection de la biodiversité, etc.). Encore un coup d'épée dans l'eau pour nos détracteurs...

Le partage en héritage

«Même si la biodiversité est notre bien commun, la nature n'appartient pas à tout le monde». Lassé de l'attitude agressive de certains randonneurs, un propriétaire d'une parcelle de 700 ha vient tout simplement d'en interdire l'accès aux promeneurs. Seuls les chasseurs seront désormais autorisés à fouler ses terres...



Crédit: photo Marc Gérard

Étude sur le Loup

Mme Annick Schnitzler et M. Gérard Lang ont participé à une étude sur l'évolution historique du loup par la génétique (MAŁGORZATA PILOT et al.). Ils en ont fait un résumé passionnant, traduit en français, que nous mettons à votre disposition sur notre site internet dans la rubrique «Documents et téléchargements» chapitre Études

Voici l'adresse <http://fdc67.fr/wp-content/uploads/2023/09/RESUME-ARTICLE-LOUP.pdf>



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 23 août 2023

Bilan des accidents-incidents de chasse 2022-2023

Le bilan annuel (saison 2022-2023) de l'accidentologie à la chasse a été présenté par l'Office français de la biodiversité (OFB) en conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS) le 7 juillet 2023.

Ce bilan fait état d'un nombre d'accidents mortels en baisse, avec 6 décès constatés (chiffre historiquement le plus bas relevé) contre 8 la saison dernière. Les 6 victimes étaient des chasseurs.

Il fait également état d'un nombre d'accidents en baisse, avec 78 accidents constatés contre 90 la saison dernière (un accident est défini par toute blessure corporelle survenue par arme à feu dans le cadre d'une action de chasse).

Il montre enfin une baisse du nombre d'incidents, à 84 contre 104 la saison dernière (un incident est défini par une situation relevée susceptible d'avoir mis en danger les personnes ou les biens). Les incidents les plus fréquemment relevés concernent les tirs en direction d'habitations, de véhicules ou d'animaux domestiques. Ils révèlent quasi systématiquement un manquement aux règles essentielles de sécurité à la chasse.



Chasseur de petits gibiers avec son chien.
©Philippe Massit / OFB

Ces chiffres s'inscrivent dans la tendance des vingt dernières années, qui se caractérisent par une baisse de 80% des accidents mortels et de 62% des accidents.

Dans le même temps, il est à noter une augmentation très forte des prélèvements de grand gibier (avec plus de 1 500 000 animaux prélevés, dont 800 000 sangliers, soit une augmentation de plus de 50% en 20 ans), qui

constituent le mode de chasse le plus accidentogène.

Les efforts réalisés depuis deux décennies par les chasseurs (évolution des pratiques, vigilance accrue), par les fédérations (formations, sensibilisations, contrôles), par leurs partenaires (dialogue autour des enjeux de sécurité), par l'Etat et l'OFB (examen du permis de chasser, contrôle, supports de communication, évolutions législatives et réglementaires récentes, plan sécurité à la chasse en cours de déploiement) semblent avoir un effet durable sur l'accidentologie à la chasse.

Ces efforts méritent d'être poursuivis, dans l'objectif de se rapprocher toujours plus du zéro accident de chasse. Il est toutefois nécessaire de rester prudent dans la mesure où, avec cette baisse, les effets des efforts sont susceptibles de se traduire de moins en moins directement dans les chiffres.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts presse :

Florence Barreto : 06 98 61 74 85

Isabelle Cytowicz : 06 59 68 43 08

presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr

L'ARMURERIE BUFFENOIR ARRIVE DANS LE HAUT-RHIN

Actuellement ouvert
3b Rue de Lugano 68180 Horbourg-Wihr



ARMURERIE BUFFENOIR

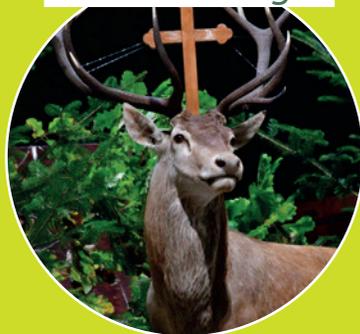
- www.armurerie-buffenoir.fr
- +33 (0) 3 67 68 18 00

À PARAITRE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO D'IC67



Les messes de la
Saint Hubert :

retour en images



Formations :

*bilan 2022 et
programme 2023*



Aménagements :

bilan de la saison 2022





Assemblée générale 2023

GGC DU RIED NORD

C'est le 27 juin dernier à l'Hôtel-restaurant de Paris à Reichstett que les membres du GGC Ried Nord ont répondu massivement à la convocation du Président Patrick Caussade. De nombreux invités étaient également présents.

Le Président Patrick Caussade s'étant assuré du quorum ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous et donne la parole aux différents intervenants. Mais avant, une minute de silence est respectée en mémoire de M. Claude Siegwalt.

M. Frédéric Obry, Président de la FDC du Bas Rhin présente le nouveau cahier des charges des chasses communales et énonce les différences par rapport à l'ancien CCCC. À ce propos, les communes vont bientôt réunir les commissions consultatives, il lance un appel à candidatures pour représenter la FDC dans ces réunions. Puis il présente le plan d'aménagements pour 2024 et les projets de repeuplements de faisans. Pascal Kenzinger, Président de la commission petit gibier donnera plus de détails plus tard. L'opération drone est également

présentée, et il lance un appel aux bonnes volontés pour seconder le service technique dans cette mission.

M. Pierre Criqui, Président du FDIDS, livre une synthèse des dégâts de sanglier du



GGC qui montre à date une baisse de plus de 50 %. De manière générale, les dégâts constatés sur le département sont en baisse par rapport à 2022.

M. Georges Schuller, Maire de Reichstett, présente les directives données aux maires par Mme la Préfète dans le cadre du cahier de charges des chasses communales.

M. Albert Hammer, ancien président de l'UDUCR, fait part des 1162 interventions dont 480 animaux retrouvés (43% de travail positif), sur le département dont 38 recherches sur le GGC (15 animaux retrouvés).

Après la partie statutaire, un petit point est fait sur la présence du chevreuil et les dégâts de sangliers dans le GGC.

Les actions menées en 2022 sont détaillées ainsi que les projets 2023, comme la participation à l'achat de semences, de pierres à sel, l'aide à la constitution et au recépage de haies. Une soirée récréative au CynéTir est également au programme.

Après l'intervention des invités et les prises de parole des participants, le Président Caussade clôt l'assemblée et invite les présents au traditionnel barbecue, servi sur place. Mme Caroline Steinmetz et son équipe sont chaleureusement remerciées.

INFOS PRATIQUES ...

- **Fermeture exceptionnelle : le mardi 31 octobre 2023**
- **Fermeture de la FDC 67 entre Noël et Nouvel an :** les bureaux de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin seront fermés à partir du vendredi 22 décembre 2023 à 16h avec une réouverture au public le mardi 2 janvier 2024 à 10h. Pensez à prendre quelques précautions (kits trichine) et vérifications (validations de permis) pour passer de bonnes fêtes de fin d'année.
- **Frimas d'hiver :** en cas de verglas ou de neige abondante et persistante, l'accès à l'Espace Chasse et Nature pourrait être difficile. Merci de vérifier par téléphone l'ouverture de la FDC 67 au 03 88 79 12 77
- **Validation Permis 2023/2024 :** si vous chassez durant cette période, pensez dès à présent :
 - à valider votre permis de chasser si nécessaire,
 - à valider un permis temporaire si vous êtes invité ailleurs
- **Trichine :** le ramassage des kits trichine se fera le **mercredi 27 décembre 2023 et à partir du mardi 2 janvier 2024**, comme d'habitude et dans les mêmes conditions.

Rappel : prière de bien vouloir remplir correctement les fiches et regrouper tous les prélèvements d'une même battue dans un grand sachet. Assurez-vous que votre stock de kits trichine soit suffisant jusqu'à notre retour le 2 janvier 2024.





CHALLENGE DE TIR

L'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier a organisé son challenge de tir annuel au stand de tir de la Licorne à Dettwiller

Venus de toute l'Alsace, de Moselle, de la Marne et de Belgique, et issus de diverses associations cynégétiques, 80 nemrods ont participé à 5 épreuves de tir et 2 épreuves de connaissances cynégétiques et sylvicoles. Les thèmes de la journée se focalisaient sur la sécurité, les connaissances forestières et bien entendu les compétences au tir.

Aux termes d'une journée bien chargée mais conviviale, les lauréats ont été récompensés pour leur dextérité et leurs connaissances.

Félicitations à tous les participants.

Sur le podium on retrouve en sélection jeunes :

- 1er Arthur Meiss 189points,
- 2e Simon Huck 170 points,
- et 3e Léon Minker 135.5 points.

Le classement dames se compose de :

- 1ère Aurore Bleyel 194 points,
- 2e Marilyne Meyer 179 points
- 3e Victoria Keiff 177.5 points

Et enfin au classement messieurs on trouve :

- 1er Schuler Jonathan 236 points,
- 2e Sébastien Hertrich 228.5 points, et
- 3e Maurice Reinagel 227 points.





Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 5 juin 2023 à 19h00 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric Obry (Président), Aliette Schaeffer (Vice-Présidente), Christian Muller (Vice-Président), Marc Schirer (Secrétaire), Samuel Balzer (Trésorier), Pascal Kentzinger (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents :

Patrick Caussade, Bruno Keiff, Bernard Schnitzler, Roland Schoeffler, Éric Trendel, Roland Vetter

Absents excusés :

Christian Heckel (pouvoir à Frédéric Obry), Charles Kleiber (pouvoir à Samuel Balzer), Michel Pax (pouvoir à Christian Muller) et Christophe Schmitt (pouvoir à Christian Muller)

Invité :

Alexandre Derrez (Directeur)



1. Approbation du PV du CA du 2 mai 2023

Le procès-verbal du CA du 2 mai 2023 est approuvé à l'unanimité, sous la réserve de rajouter Aliette Schaeffer et Samuel Balzer au point 7 (Herrenwald).

2. Opération Drones

La FDC 67 a acquis un troisième drone plus performant.

Deux des techniciens sont aptes à piloter les drones mais pour être totalement efficace, l'opération drone devrait mobiliser davantage de pilotes.

Il conviendra de mener l'année prochaine une véritable réflexion sur la mise en œuvre des drones : l'idéal serait qu'une association dédiée gère leur utilisation.

3. Salon Nature Chasse et Pêche le 11 juin 2023 à KOLBSHEIM

Toutes les associations partenaires de la FDC 67 seront présentes et Madame la Préfète viendra à 11 heures et restera déjeuner.

Monsieur Nicolas Ventre sera également présent, de même que Monsieur Frank Sander ou son représentant.

Pour 2024, un comité d'organisation sera mis en place de manière à gérer tous les problèmes en amont, compte tenu de la montée en gamme de la manifestation.

L'assurance des piégeurs et jeunes chasseurs couvrira l'évènement.

4. Point sur les sentinelles du feu

La FDC 67 souhaite avoir un retour des inscriptions sachant que deux secteurs sont en souffrance : Sarre-Union et Brumath.

5. Divers

Le GGC du Pays de Hanau a planté en 2022 une haie avec les enfants de l'école d'Obermodern sur le ban de la commune. Elle a été rasée cette année par l'agriculteur qui a exploité la parcelle. Bernard Schnitzler prendra contact avec le maire de la commune et le correspondant local des DNA afin que de tels faits ne se reproduisent plus.

Un contrat a été signé avec REPROLAND (avec une diminution du tarif) pour le renouvellement du photocopieur.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

*Le Président, Frédéric OBRY
Le Secrétaire, Marc Schirer*

Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 3 juillet 2023 à 19h00 à Kolbsheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric Obry (Président), Aliette Schaeffer (Vice-Présidente), Christian Muller (Vice-Président), Marc Schirer (Secrétaire), Samuel Balzer (Trésorier), Pascal Kentzinger (Trésorier-Adjoint),

Administrateurs présents :

Patrick Caussade, Christian Heckel, Bruno Keiff, Christophe Schmitt, Éric Trendel et Roland Vetter

Absents excusés :

Charles Kleiber (pouvoir à Samuel Balzer), Michel Pax (pouvoir à Frédéric Obry), Bernard Schnitzler (pouvoir à Marc Schirer) et Roland Schoeffler (pouvoir à Patrick Caussade)



1. Approbation du PV du CA du 5 juin 2023

Le procès-verbal du CA du 5 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Point sur l'audit énergétique et les travaux à envisager à la FDC 67

Éric Trendel fait le point des travaux qui devraient être réalisés, étant précisé que l'audit confirme la mauvaise isolation du bâtiment, ce que confirment également les factures de mazout.

La solution la plus efficiente serait de mettre en œuvre une PAC air-eau ou eau-eau, compte tenu de la proximité de la nappe phréatique, doublée d'une isolation extérieure performante.

Des devis seront demandés à diverses entreprises locales et seront examinés lors d'un prochain conseil, afin de prendre une décision définitive.

3. Revue des interventions drones : mesures à prendre

Le dernier drone acquis (MAVIC 3) donne satisfaction et bénéficie de la dernière technologie.

Compte tenu de la demande, le conseil décide d'en acquérir un autre exemplaire et de prendre une option sur un troisième appareil.

4. Création d'une association : pilotes de drones

Une association de pilotes de drones sera créée dont le siège sera à la FDC 67.

Elle regroupera tous les pilotes qui seront assurés au travers de l'association.

5. Création d'une commission jeunes chasseurs

Beaucoup de jeunes chasseurs «disparaissent» lorsqu'ils ne sont plus en

contact avec un locataire qui les invitait auparavant (près de la moitié des jeunes chasseurs ne valident plus leur permis de chasser après deux ans).

De son côté, l'association des jeunes chasseurs assure leur formation mais ne peut s'occuper de leur suivi.

Il est décidé de créer une commission «jeunes chasseurs» qui permettra de les suivre de plus près, en concertation avec l'association des jeunes chasseurs.

6. Fonctionnement des commissions de la FDC 67

Il faut que nos commissions montent en gamme en vue de l'opération petit gibier l'année prochaine et des plans de chasse grand gibier qui vont évoluer (chamois).

7. Subventions : Club des amateurs de teckels et Philippe Jehin

Le conseil décide d'allouer une subvention de 300 € au Club des Amateurs de Teckels, ainsi qu'une somme de 500 € à Monsieur Philippe Jehin pour une aide à l'impression de son mémoire intitulé «L'Homme et la faune sauvage dans le Rhin supérieur de la Renaissance à la Révolution».

8. Divers

M. Grandadam a adressé une lettre contestant l'agrainage à tous les maires des communes forestières.

D'après lui, ce sont à présent les sangliers qui sont responsables de l'état de nos forêts !

Une réponse détaillée lui sera adressée ainsi qu'aux maires des communes forestières, en concertation avec le FIDS qui critique comme nous, le contenu de cette lettre.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

*Le Président, Frédéric OBRY
Le Secrétaire, Marc Schirer*

IDÉES CADEAUX

pour les fêtes de fin d'année



Le cerf de père en fils

Franck et Julien Picot

Cet ouvrage est à classer dans la catégorie «beaux livres» avec un format de 30x24, ses 176 pages alternant photos et textes ainsi que la qualité des matériaux choisis.

Il est édité en nombre limité. Vous pouvez le commander directement auprès des auteurs : soit par téléphone au 06 30 28 13 08, soit par mail à lecerfdepereenfiles@gmail.com

Prix : 40 €

Remise en main propre ou envoi avec frais de port.

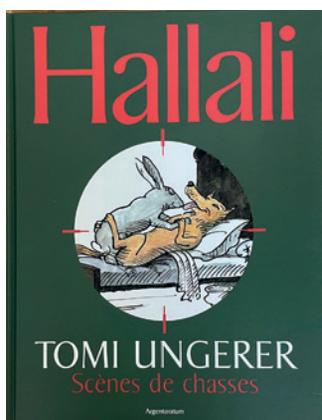
Hallali

Tomi Ungerer

Élucubrations artistiques et humoristiques sur la chasse, inspirées d'un relai incontournable de chasse en Forêt Noire, le «Spielweg». Tous les dessins ont été réalisés sur place, inspirés par l'atmosphère de cet endroit qui est tout entier imprégné de traditions de chasses et du respect de la nature.

Prix : 20 € - Collector

Édition originale limitée, hors commerce, prix exceptionnel.
Disponible à la FDC 67



Un chasseur en campagne

Le Président de la FNC s'exprime largement sur l'avenir de la chasse et de la ruralité. Ses nombreuses rencontres au sommet de l'état lui ont permis de faire entrer la chasse dans le XXIe siècle. Sa combativité a provoqué la réaction de tous ceux qui militent pour l'abrogation de la chasse en France : animalistes, antispécistes, végans, etc. Il assure pourtant que les chasseurs sont les premiers écologistes de France.

Prix : 19,90 €

Disponible à la FDC 67

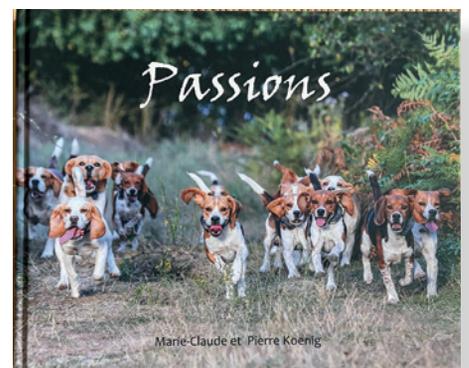
Passions

Marie-Claude et Pierre Koenig

Changez de point de vue. Découvrez l'art de la chasse sous toutes ses coutures : de l'action, des scènes de vie, de l'émotion comme vous ne l'avez jamais vu. 200 pages de photos inédites au cœur de la passion des chiens courants.

Prix : 39 €

Édition limitée
Disponible à la FDC 67



Bon Cadeau au Cyné'Tir

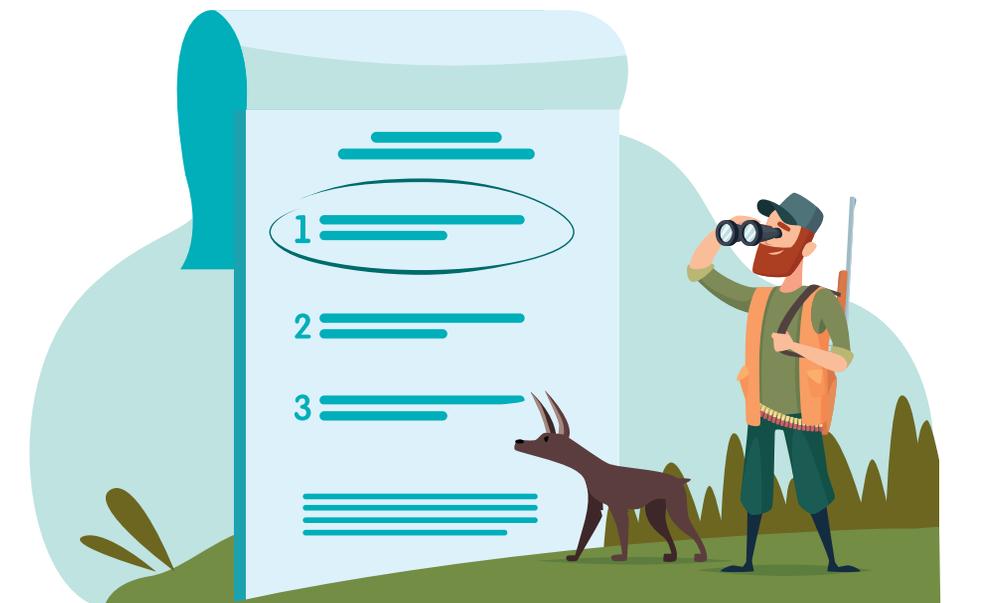


Équipements de chasse

Pensez à nos annonceurs, leurs boutiques sauront vous séduire.



L'AGENDA DU CHASSEUR



C'est le moment de :

- Faire votre déclaration de piégeage si nécessaire (trisannuelle)
- Envoyer votre compte-rendu de piégeage
- **Créer votre compte SIA et déclarer vos armes (armuriers) avant le 30 décembre 2023, dernier délai**
- Demander l'ouverture d'un compte Protect Hunt
amandine.ak@chasseurdefrance.com
- Pour les locataires : pensez à payer vos cotisations à la FDC
- N'oubliez pas de déclarer vos battues en mairie.

Relocations des chasses communales :

Rappel échéances :

- **Droit de priorité à faire valoir avant le 15 octobre 2023 au plus tard**
- **Dépôt du dossier (art. 16) pour le 5 octobre 2023 au plus tard**
- **Signature de la convention de gré à gré le 1er novembre 2023 au plus tard**

Constitution des dossiers :

- Veillez à présenter aux communes un dossier de candidature conforme pour vous-même et pour **TOUS** vos associés ou permissionnaires (identique au vôtre).
- Pour vous aider
<http://fdc67.fr/telechargements/>



Vous êtes chasseur ?

CRÉEZ VOTRE COMPTE SIA



Initialement fixée au 30 juin 2023, la date limite pour créer un compte dans le nouveau système d'information sur les armes (SIA) est reportée au **31 DÉCEMBRE 2023** pour les détenteurs du permis de chasser.



Au-delà du 31 décembre 2023, il sera trop tard pour conserver vos droits à détenir vos armes !



Depuis le 8 février 2022, tous les détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser sont dans l'obligation de créer un compte dans le SIA pour détenir, acheter ou vendre une arme.

Créez dès à présent votre compte sur :
<https://sia.interieur.gouv.fr>



Civet de chevreuil

Fleischnaka de chou rouge

et légumes d'automne

La Nouvelle Auberge

Recette de Bernard Leray
La Nouvelle Auberge
à Wihr-au-Val (68)

POUR 4 PERS - PRÉPARATION : 1H
CUISSON : 2H30 MN

DIFFICULTÉ : ★★☆☆



INGRÉDIENTS

CIVET DE CHEVREUIL :

- Une épaule de chevreuil
 - 1 gros oignon
 - 1 carotte
 - 2 gousses d'ail
 - 100 g de lard fumé
- 2 cuillères à soupe de farine
- 1 litre de vin rouge (Syrah)
 - ½ verre de cognac
- sel poivre bouquet garni
 - huile
- 50 g de beurre

FLEISCHNAKA DE CHOU ROUGE ET LÉGUMES D'AUTOMNE :

- 1 chou rouge
- 1 oignon
- 1 gousse d'ail
- 50 g de beurre
- bouquet garni
- vin rouge 10 cl
- vinaigre Melfort 5 cl
- 50 g de châtaignes cuites et hachées
- 50 g de potimarron cuit en petits cubes
- 50 g de céleri bouilli cuit en petits cubes
 - 50 g cubes de pommes crues
 - 1 œuf
- 1 chou frisé

PRÉPARATION

Faire revenir à l'huile vos morceaux d'épaule dans une cocotte Staub, bien les colorer.

Retirer les morceaux et enlever l'huile, ajouter le beurre et les légumes taillés grossièrement, laisser à couvert 2 minutes doucement.

Remettre vos morceaux de viande et la farine, flamber avec le cognac et mouiller avec le vin rouge

Ajouter le bouquet garni, saler, poivrer et mettre à cuire au four à 150°C pendant 2 heures.

Cuire le chou rouge coupé grossièrement dans une cocotte avec le beurre, l'oignon ciselé, l'ail haché.

Déglacer avec le vinaigre et le vin rouge

Cuire à couvert 35 minutes

Ensuite le hacher et mélanger le reste des ingrédients pour obtenir une masse

Séparer les feuilles de chou frisé

(Ne pas prendre le cœur jaune, le garder pour un autre usage style potée saucisse fumée)

Les cuire à l'eau bouillante salée 7 minutes

Les rafraichir et les éponger sur un torchon

Prendre un papier film et étaler les feuilles de chou frisé dessus,

Étaler la masse de chou rouge

Rouler ensuite comme un fleischnaka en serrant bien ; réserver au frais 1 heure

Couper des tranches de 2,5cm avec le film et les faire chauffer doucement au beurre dans une poêle

Les retourner et retirer le papier film autour

DRESSAGE

Poser votre fleischnaka au centre de l'assiette et ajouter vos morceaux de civet joliment nappés de sauce et poivrer légèrement.

Décoration facultative :

Réduction de jus de betteraves bio
Chips de betteraves

Terre de Pinot noir
Domaine Siebert



optim
home



Michel VITAL

Votre conseiller en immobilier

Habitation ancien, neuf, viager, commerces et entreprises

www.vital.optimhome.com • 06 35 79 18 18

Je vous accompagne dans tous vos projets immobiliers

Restaurant
"Im Buerehoft"
Victor, Justine & Leon

Tarte flambée 100% artisanale
 au feu de bois
 Cuisines Alsacienne mijotée
 L'amour du fait maison

Grande terrasse d'été



Sur réservation :
 Tél: 03 88 51 13 83
 Por: 06 33 36 66 05

3 rue Principale 67170 Rottelsheim

 Suivez nous sur Facebook



Votre concessionnaire QUAD POLARIS vous présente ses quads spécialement adaptés pour la chasse



JOST
 Rte Ecospace
 MOLSHEIM
 03 88 38 32 99
 www.jost-sa.com

En matière de chasse, comme en communication un bon partenaire ça compte!



Stéphane Bourhis
 Conseil en Communication,
 Réseaux Sociaux, Influence



REDACT
 L'ESPRIT ET LA LETTRE

www.red-act.com
 Tél 06 11 32 29 07

PARMENTIER IMPRIMEURS
 concepteurs de votre communication

1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU
 info@parmentier-imprimeurs.com
 www.parmentier-imprimeurs.com
 03 88 96 31 69

Le conseil et l'expertise en :

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + PACKAGING
- + ROUTAGE ET LOGISTIQUE
- + CO-PACKING ET SERVICES

100% ECO-RESPONSABLE

 CONSEIL & OPTIMISATION

 IMPRESSION OFFSET & NUMÉRIQUE

 LOGISTIQUE SUR MESURE

 STUDIO CRÉATION GRAPHIQUE

GARAGE ANDRÉ
 L'expérience au service de votre voiture.
 Depuis plus de 50 ans !



CITROËN

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule



34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
 Email : andre.garage@wanadoo.fr

PNEUS & SERVICES METZGER
point S
 VENTE & MONTAGE

- PNEUS METZGER

121 rue du Général Leclerc - 67540 OSTWALD
 Tél. : 03 88 30 22 72 - Fax : 03 88 30 22 55
 www.pneus-metzger.fr - infos@pneusmetzger.fr

TOURISME • POIDS-LOURDS • AGRICOLE • GÉNIE-CIVIL • MANUTENTION •

MICHELIN CENTRE QUALITÉ

MICHELIN SERVICE PRO



ARMES/OPTIQUES

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs

A partir du 1er août 2018 :

a) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

b) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

- À vendre Express Ferlach 9,3x74R entièrement révisé. Groupement des canons réglé lors de la pose de la lunette ZEISS Varipoint HT 1.1-4x24 VM réticule lumineux 60 avec montage à crochet. La première queue de détente est munie d'un stecher. Arme en très bon état. Prix ferme : 4 500 €. **Tél. 06 07 42 34 70**
- Vends 70 pièces de munition 7X65 R RWS, 11,3 gr. Prix : 70 €. **Tél. 06 48 00 20 68**
- Vends une vision thermique Luchs monoc. Berstep. Etat neuf. Prix : 100 €. **Tél. 06 48 00 20 68**
- Vends une vision nocturne avec télémètre laser, ANTOR G1 Bearstep. Etat neuf. Prix : 300 €. **Tél. 06 48 00 20 68**
- Lunette de battue. Neuve. Marque : BURRIS FOUR X 1-4 x24 réticule 4 lumineux, diamètre 30 avec un montage WAEVER. **Tél. 06 87 07 10 84**
- Carabine browning eurobolt en 7x64, beau noyer, chargeur amovible, stecher. N'a tiré qu'une douzaine de balles. Est équipé d'un rail weaver. Prix : 500 €. **Tél. 06 19 55 36 29**
- Browning Bar Eclipse Gold 270 WSM montée avec un Aimpoint CompC3 4 MOA réglée prête pour la saison. Une boîte quasi-pleine NORMA fournie. Prix : 1 350 €. Prix négociable. **Tél. 07 82 18 43 75**
- Vends lunette d'affût PULSAR DIGEX C50. Valeur neuf : 1 350 €. Vendue : 1 000 €. **Tél. 06 33 08 67 00**
- Vends PULSAR night vision FORWARD F. Prix : 700 € à débattre (valeur : 1 400 €). **Tél. 06 33 08 67 00**

DIVERS

- Vends bac à gibier état neuf conçu pour voiture Suzuki Jimmy année 2007. Prix : 120 €. **Tél. 06 71 92 35 35**
- À vendre machine à trancher, marque suisse. Prix : 400 € à débattre. **Tél. 06 71 92 35 35**
- Vends plusieurs trophées brocard. Prix à débattre. **Tél. 06 48 00 20 68**
- Vends MITSUBISHI PAJERO 3, 4X4, année 2002, 15 ch essence, boîte automatique 249938 km, noir, 3 portes, attache remorque, disques avant et plaquettes de freins remplacés, étriers arrière et plaquettes de freins remplacés, climatisation, rétroviseurs et vitres électriques, verrouillage centralisé. Prix : 12 500 € à débattre. **Tél. 06 43 811 400**
- Vends Frigo POSITIF (cause cessation activité) L 1,60 x L 1,60 x H 2,25 avec crochets. En bon état de marche. Prix : 1 500 €. **Tél. 06 07 45 27 82**

CHASSE

- Pour la nouvelle saison 2023, je cherche à être partenaire ou permissionnaire dans une chasse en plaine ou mixte, petit et gros gibier. Je suis de Geispolsheim 67118 et je cherche dans un rayon de 30 à 45 min. J'aimerais passer des bonnes journées de chasse et de convivialité et bien évidemment éthique de chasse et esprit d'équipe seront respectés. **Tél. 06 51 26 46 96**
- Chasse au Hohwald 100 ha entre 700 et 900 m d'altitude. Cervidés, chevreuils, sangliers. Bonne ambiance. Cherche partenaire. Pour plus de renseignements : **06 86 50 00 25**
- Chasseur sérieux cherche chasse petit gibier secteur Vallée de la Bruche, Molsheim Obernai. **Tél. 06 12 56 64 82**



220 caractères maximum (espaces compris).

Délai de dépôt : le 10 du mois précédant la parution par courrier ou par mail : valerie.villard@chasseurdefrance.com



Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE			
1	oct.	○	06h27 à 20h08	1	nov.	○	06h14 à 18h09	1	déc.	○	06h59 à 17h36
5	oct.	◐	06h33 à 20h00	5	nov.	◐	06h20 à 18h03	5	déc.	◑	07h04 à 17h34
10	oct.	◑	06h40 à 19h50	10	nov.	●	06h28 à 17h56	10	déc.	●	07h09 à 17h33
15	oct.	●	06h48 à 19h40	15	nov.	●	06h36 à 17h50	15	déc.	●	07h14 à 17h33
20	oct.	◑	06h55 à 19h30	20	nov.	◑	06h44 à 17h44	20	déc.	◑	07h17 à 17h35
25	oct.	◐	07h03 à 19h21	25	nov.	○	06h51 à 17h40	25	déc.	○	07h19 à 17h37
29	oct.	○	07h09 à 19h14								



EBER
distribution

Large choix de miradors d'affût et d'échelles de battues.
Prix attractifs à découvrir sans tarder!



11, rue des Prunelles
ZA des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél: 06.85.53.97.03

Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00-19h00
www.hillman.fr

4, RUE DES ÉCOLES
67240 SCHIRRHEIN
TEL : 06.29.57.41.44



A PARTIR DE 1800 €

CLIP-ON

MONOOCULAIRE



890 €

NOUVEAUTÉS POUR
RÉUSSIR VOTRE TIR DE NUIT



FRANKONIA

1 Pack carabine Savage Stevens 300 avec lunette Simmons 4x32
~~€ 599,-~~
€ 499,-

Catégorie C

2 Couteau à servir Boar Hunter
~~€ 89,99~~
€ 39,99

Parforce
Catégorie D

TH35PC 2.0

TH35P 2.0

3 Module thermique Thunder
€ 2.590,-

1 Savage Arms Stevens 300 avec lunette Simmons 4x32
Catégorie C. Calibre: .22 lr. Idéal pour le tir de loisir. Il est composé d'une carabine Savage .22 lr modèle Stevens 300 avec modérateur de son SONIC S et d'une lunette Simmons 4x32 8-Point avec montage à collier Leupold.
No. 672140 599,- 499,- €

2 Parforce Couteau à servir Boar Hunter
Catégorie D. Couteau Parforce Boar Hunter possédant une lame de 3,9 mm d'épaisseur, affûtée des deux côtés (full flat/full tang), en acier inoxydable 440A, avec gouttière hémorragique. Garde en porte-à-faux permettant de travailler en toute sécurité. Plaquettes de poignée en bois de pakka. Avec perçage à l'extrémité pour dragonne. Livré avec étui en cuir de haute qualité.
No. 2006913 89,99 39,99 €

3 HIKMICRO Module thermique Thunder
Le module thermique Hikmicro Thunder TH35PC 2.0/ TH35P 2.0 se monte en combinaison avec votre lunette de tir.
No. 2018049, TH35PC 2.0 2.590,- €
No. 2018050, TH35P 2.0 2.590,- €

+18 Arme de cat. D interdite aux mineurs. Joindre une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité.

frankonia.fr

VENTE PAR CORRESPONDANCE :
Tél 03 89 83 25 50
mail@frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA :
18, rue du Château
68190 Ensisheim
Tél 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Tél 03 90 20 34 50

Au Crédit Mutuel, vous êtes vraiment couvert au quotidien.

Bricolage, loisirs, sport,
tâches domestiques...

Avec l'Assurance

Accidents de la Vie⁽¹⁾,

protégez votre
famille des accidents
du quotidien.

Crédit photo : Getty Images.

Crédit  Mutuel

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances.